

Midi au CO

Romont, le 04 janvier 2021

Aux élèves et à leurs parents

Chers élèves, chers Parents,

Au début de cette année 2021, je vous adresse mes vœux les meilleurs de santé et de bonheur. Que l'an nouveau nous permette de retrouver une vie plus sereine et d'oser construire des projets d'avenir.

Après une première communication des principes d'organisation du temps de midi au CO, transmise au début octobre, l'expérience de ces dernières semaines nous oblige à apporter de nouvelles clarifications concernant le comportement des élèves. Ces mesures sont d'autant plus importantes compte tenu du contexte sanitaire actuel.

Rappels

- **Seuls les élèves inscrits pour le repas ou qui ont un cours ou une activité sur le temps de midi ont le droit de se trouver sur le territoire de l'école entre 11h45 et 13h15.**
- **Les élèves qui mangent hors de l'école ne sont pas autorisés à rejoindre le CO avant le début des cours.**
- **Avant ou après le repas au restaurant du CO, les élèves choisissent de passer un temps d'étude-détente à l'extérieur (dans le périmètre défini) ou dans leur classe. Ce choix quotidien est définitif.**

Engagement

Pour rester sur le territoire de l'école durant le temps de midi, chaque élève s'engage à respecter les points suivants :

- **Je me suis inscrit pour manger à l'école et j'ai signalé mon activité de midi.**
- **Au restaurant, une fois à table, j'annonce sur le site proposé (QR-code ou lien) mon arrivée et mon départ (tant que les mesures Covid sont maintenues).**
- **En dehors du temps de repas et jusqu'à la reprise des cours je reste dans ma classe ou dans la zone extérieure définie, sans quitter le périmètre du CO.**
- **Je ne me promène pas dans le CO durant le temps de midi.**
- **Je suis présent lors des contrôles des surveillants.**
- **J'ai un comportement correct et calme afin de bénéficier au mieux de la pause de midi.**

Seul le respect de ces principes nous permettra de maintenir l'offre actuelle qui permet aux élèves de ne pas être tenus de passer une grande partie de la pause de midi à l'extérieur.

Je dois vous rappeler que le non-respect de ces règles peut être sanctionné et aller jusqu'à une interdiction d'accès au territoire scolaire sur le temps de midi.

Convaincu de pouvoir compter sur la collaboration de chacun, je vous souhaite une excellente reprise.

Olivier Crausaz, Directeur

